

Les cours débutent 15-16-17- Septembre

FICHE D'INSCRIPTION

MUNZ FLOOR

Cette approche corporelle créée par un danseur, Alexandre MUNZ, est basée sur des micro mouvements spiralés de la colonne vertébrale. Pratique au sol, accessible aux mal voyants.

LA CHAPELLE BASSE MER

Mardi 9h 30 (14 personnes maximum par cours)

Mardi 11h 00

jeudi 17h 00

Jeudi 20h 00

MOUZILLON

Mercredi 16h 00

Mercredi 19h 00

MÉDITATION & DANSE

Avec le support de la Méditation Pleine Présence, Anne nous invite à nous poser, à nous écouter, à nous accueillir et à affiner ainsi notre qualité de présence à nous même. Nous réalisons ensuite des mouvements lents issus de la Pédagogie Perceptive pour éveiller notre sensorialité et nous donner l'opportunité de nous exprimer dans notre danse singulière avec notre ressenti à la musique.

LA CHAPELLE BASSE MER

Jeudi 11h 00

MOUZILLON

Mercredi 17h 30

Affiner nos perceptions
Améliorer notre présence
Permettre à nos fascias de retrouver mobilité et élasticité
Nous exprimer à travers la danse

Association Présence & Danse

MUNZ FLOOR MÉDITATION & DANSE

Deux pratiques innovantes qui utilisent une gestuelle d'une grande lenteur, bénéfique pour que nos fascias, ces précieux tissus conjonctifs, gagnent en élasticité et en mobilité. Cette lenteur permet d'accompagner par la conscience tout le déroulement du geste et de percevoir nos sensations profondes ; nous déployons un corps plus vivant, un mental plus calme, une qualité de présence plus affinée.

Info sur le site presenceetdanse.fr
06 10 86 36 27



La Chapelle Basse Mer
Mouzillon

Fiche d'inscription 2026-2027

Nom, prénom :

Adresse :

N° portable :

Mail :

MUNZ FLOOR

Lieu et horaire:

MEDITATION & DANSE

Lieu et horaire:

3 possibilités :

198 € pour l'année

paiement fractionné possible 72€ 63€ 63€

**323 € pour 2 pratiques de MUNZ FLOOR par semaine
ou MUNZ FLOOR et Méditation& Danse**

paiement fractionné possible 111€ 106€ 106€

Espèces ou chèques donnés en début de cours ou envoyés à :

**Présence et Danse
11D la Bréhardière
44450 Divatte sur Loire
A compléter**

Je, soussigné.e ai pris
connaissance du règlement interne.

Signature

à conserver par l'adhérent	PRÉSENCE & DANSE Règlement interne 2026-2027
Article 1 objet	Le présent règlement a pour vocation de compléter ou de préciser les points abordés dans les statuts, et s'applique à tous les usagers de l'activité associative.
Article 2 Adhérents	Sont considérées comme adhérentes les personnes s'inscrivant pour la saison 2026-2027 (année scolaire)
Article 3 L'adhésion	L'adhésion est payable à l'inscription . Elle permet d'être membre actif de l'association et de bénéficier de l'assurance responsabilité civile à laquelle a souscrit l'association et est obligatoire pour tous les participants du cours. Son montant est fixé à 10€ pour la saison 2026-27 et peut être révisé chaque année par le bureau.
Article 4 Tarifs	188 € pour 28 cours Les paiements peuvent être fractionnés en 3 fois (adhésion incluse dans le premier encaissement) et différés dans l'année. Ils ne sont pas remboursables en cas de désistement. Toutefois avec un certificat médical mentionnant que l'adhérent n'est plus en mesure de pratiquer l'activité pour l'année en cours, un « avoir » de la valeur des trimestres non commencés sera possible pour la saison suivante. ----- 313 € tarif préférentiel - inscription pour 2 pratiques/semaine -----
Article 5 Discipline	Toute personne assistant à un cours est sensée observer une discipline élémentaire qui permette le bon déroulement de la séance dans le respect du travail de chacun.
Article 6 Annulations d'ateliers	Lorsqu'un cours est annulé, celui-ci est reporté ultérieurement.
Article 7 Aptitude physique	Le certificat médical n'étant pas obligatoire, la personne adhérente reste responsable de son aptitude physique pour le cours qu'elle pratique. <u>Elle ne peut encourir de poursuite envers l'association.</u>